



BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020	5
CHAPITRE I : LES RESSOURCES	7
I. LES RESSOURCES FISCALES	7
A. Les impôts économiques.....	7
B. La fiscalité ménage.....	10
II. La dotation globale de fonctionnement	12
III. Le fonds de péréquation sur les ressources intercommunales et communales (FPIC)	13
IV. Les recettes d'investissement	13
CHAPITRE II : LES DEPENSES	14
I. Les charges financières	14
II. Le budget de moyens et la gestion du patrimoine	15
A. Le Budget de moyens	15
B. La Gestion du patrimoine.....	15
C. Les fonds de concours	15
III. Les attributions de compensations	16
IV. Les politiques statutaires	17
A. Le développement économique.....	17
B. La jeunesse	18
C. L'environnement	20
D. La brigade bleue	20
E. La gestion des déchets	21

F. L'éclairage public.....	22
G. La culture.....	22
H. Le Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal	22
I. L'aménagement de l'espace.....	23
J. Le numérique.....	23
K. L'action sociale	24
V. La politique de communication	27
CAHPITRE III : LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	28

INTRODUCTION

La communauté de communes du Pays de Mormal est un Etablissement public de coopération intercommunale régi par l'article L. 5214 et suivants du CGCT. Elle exerce en lieu et place de ses Communes membres des compétences sur l'ensemble des 53 communes qui la composent.

La communauté de communes est un établissement public administratif à fiscalité propre.

Comme tous les établissements publics, l'EPCI est régi par le principe de spécialité. Il ne peut donc intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées ou déléguées conformément aux règles posées par l'article L. 5210-4 du code général des collectivités territoriales (principe de spécialité fonctionnelle) et à l'intérieur de son périmètre (principe de spécialité territoriale). Il ne peut donc intervenir, ni opérationnellement, ni financièrement, dans le champ de compétences que les communes ont conservé.

La communauté de communes dispose donc de statuts approuvés par la préfecture, et qui lui confèrent des compétences dans certains domaines.

Comme les collectivités territoriales, les communautés de communes doivent programmer leurs dépenses et recettes dans un budget primitif après avoir réalisé un débat d'orientations budgétaire (Conseil Communautaire du 03/12/2019).

La loi NotRe (nouvelle organisation territoriale de la République) impose désormais la rédaction d'une note synthétique du budget à destination des administrés.

Le présent document présente les prévisions de dépenses et de recettes estimées par les services de la CCPM pour l'année 2020, et explique de manière synthétique le Budget primitif 2020 qui est proposé au conseil communautaire.

L'EQUILIBRE GENERAL DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020

Chapitres	Dépenses réelles Fonctionnement
011 - Charges à caractère général	8 194 037,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 475 098,00
014 - Atténuations de produits	6 643 676,00
65 - Autres charges de gestion courante	830 313,00
66 - Charges financières	362 400,00
67 - Charges exceptionnelles	50 000,00
022 – Dépenses imprévues	19 273,63
023 – Virement à la section d'investissement	1 432 588,57
042 – Opérations d'ordre	745 512,80
Total général	21 752 899,00

Chapitres	Recettes réelles Fonctionnement
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 286 400,00
73 - Impôts et taxes	16 528 709,00
74 - Dotations, subventions et participations	3 425 049,00
75 - Autres produits de gestion courante	34 720,00
76 - Produits financiers	468 021,00
042 - Opérations d'ordre	10 000,00
Total général	21 752 899,00

Chapitres	Dépenses Investissement
20 - Immobilisations incorporelles	291 167,20
204 - Subventions d'équipement versées	110 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 241 000,00
23 - Immobilisations en cours	442 877,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	990 077,00
4581 – Opérations sous mandat	144 954,00
Total général	3 230 075,20

Chapitres	Recettes Investissement
10 - Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	757 019,83
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 357 588,57
040 – Opérations d'ordre	745 512,80
4582 – Opérations sous mandat	144 954,00
Total général	3 230 075,20

CHAPITRE I : LES RESSOURCES

I. LES RESSOURCES FISCALES

A. Les impôts économiques

1. *La Cotisation foncière des entreprises (CFE)*

La cotisation foncière des entreprises est l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Depuis l'année 2014 et jusque 2019, la matière imposable de la CC du Pays de Mormal progresse, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Année	bases	Taux d'évolution
2014	7 000 362	
2015	7 216 027	+ 3,08%
2016	7 277 883	+ 0,86%
2017	7 958 028	+ 9,35%
2018	8 745 290	+9,89%
2019	8 780 550	+0,4%

Les services de l'Etat communiquent à la collectivité, chaque année, des simulations portant sur des bases prévisionnelles de l'année suivante des établissements dominants du territoire qui, bien évidemment, ont un caractère provisoire, puisqu'il y a toujours un risque de cessation d'activité ou de restructuration avant la fin de l'année.

En considérant, par souci de prudence, que les bases d'imposition des établissements restent à leur niveau de l'année 2019, on peut estimer à 2 590 000 € le produit de CFE pour l'année 2020.

2. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). La CVAE est due par les entreprises, ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée, qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires hors taxe, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. Le montant de la CVAE est calculé en fonction de la valeur ajoutée produite.

Année	Produit	Taux d'évolution
2014	1 125 952	
2015	1 078 041	- 4,22%
2016	1 086 737	+ 0,81%
2017	1 090 784	+ 0,37%
2018	1 073 502	-1,58%
2019	1 129 021	+ 5,17%

La CCPM est en présence d'une recette qui évolue de manière particulièrement erratique, soit à la hausse, soit à la baisse, sans aucune maîtrise de la matière imposable, en l'absence de toutes indications fournies par les services de l'Etat. Cela s'oppose à la sécurisation des ressources et ne simplifie pas la vision pluriannuelle des ressources communautaires.

Pour 2020, les services de l'Etat nous ont transmis un produit estimé de 1 118 750 € (Ce montant n'est qu'une estimation pouvant évoluer du fait des changements de situation intervenant au 1er janvier 2020 et des régularisations intervenant au cours du dernier trimestre 2020, ce dernier n'ayant pas été pris en compte afin de réaliser cette simulation).

3. Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

En Complément de la Contribution Economique Territoriale, certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) sont redevables des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux dont les taux sont fixés par l'Etat.

En 2019, la CCPM aura perçu pour les équipements situés sur son territoire un produit de 305 154 € réparti de la manière suivante :

- 70% des IFER relatives à l'éolien, soit 52 990 € ;
- 50% des IFER relatives au photovoltaïque, soit 605 € ;
- 100% des IFER relatives aux transformateurs électriques, soit 14 624 € ;
- Les 2/3 des IFER relatives aux stations radioélectriques soit 80 199 € ;
- 100% des IFER relatives au gaz (transport et compression) et produits chimiques (transport) soit 156 735 €.

Pour 2020, les recettes de la CC du Pays de Mormal devraient augmenter avec la prise en compte des éoliennes de Louvignies-Quesnoy et Englefontaine. Le montant inscrit en recettes s'élève à 351 000 €.

4. La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).

Le taux de cette taxe est fixé au niveau national et varie en fonction du chiffre d'affaires au m². Le produit perçu en 2019 s'élève à 347 724 € soit un produit stable par rapport à 2018.

Pour 2020, en l'absence de toute indication sur l'évolution de cette taxe, il s'avère prudent de retenir le produit global perçu en 2019, soit 348 000 €.

B. La fiscalité ménage

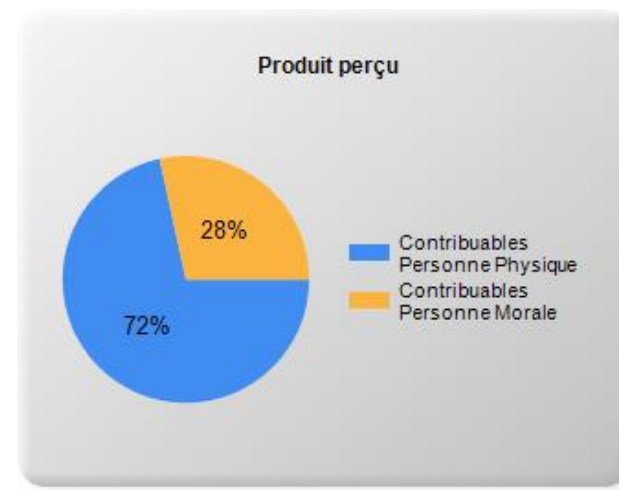
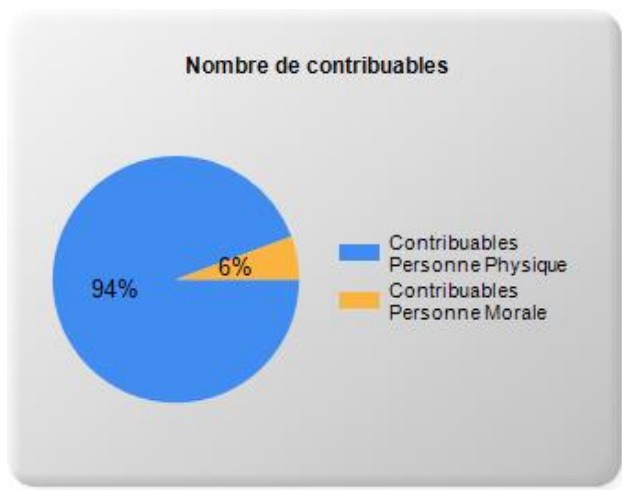
1. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

La Communauté de Communes du Pays de Mormal a fait le choix de n'augmenter aucun taux d'imposition. La variation des recettes est donc directement liée à « l'effet base ».

Année	Base	Produit	Taux d'évolution
2016	29 203 294	1 042 557	
2017	30 226 667	1 079 092	+ 3,50%
2018	31 105 213	1 112 652	+3,11%
2019	32 006 205	1 142 022	+2,64%

Répartition en 2019 de la TF bâtie en fonction de la nature juridique des contribuables de CC du Pays de Mormal

	Nombre de contribuables	Base	Produit perçu	Cotisation moyenne
Contribuables 'Personne Physique'	16 532	22 951 164	819 600€	50€
Contribuables 'Personne Morale'	990	9 055 041	325 272€	329€



Le nombre de contribuables et la révision annuelle des valeurs locatives représentent les variables d'ajustement pour l'année 2020. Nous estimons une variation de la matière imposable à hauteur de 0,5% ce qui nous amène à un produit estimé pour l'année 2020 de 1 147 000 €.

2. La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNPB)

Le taux de TFNPB de la CCPM s'élève à 7,96%. L'estimation du produit pour l'année 2020 s'élève à 282 000 €.

Il faut préciser également que l'article 1519 I du code général des impôts institue au profit des EPCI à fiscalité propre, une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le produit de cette imposition est obtenu en appliquant, chaque année, aux bases imposables, la somme des taux départemental et régional de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2010 sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale, multipliée par un coefficient de 1,0485 pour tenir compte de la réduction des frais d'assiette et de recouvrement. Les taux de référence utilisés pour le calcul de la taxe sont figés. Les bases prévisionnelles d'imposition de cette taxe additionnelle pour 2019 ne sont pas encore connues et il apparaît prudent de reconduire pour 2020 le produit de l'année précédente, soit 85 673 €.

3. La Taxe d'Habitation (TH)

Le taux de la collectivité s'élève à 14,91%. Pour la CCPM, les recettes de TH 2019 s'élèvent à 5 357 180 €. La variation de + 183 133 € par rapport à 2018 s'explique principalement par la révision des bases et l'augmentation du nombre de contribuables (résidences principales et secondaires).

Nous estimons les recettes de TH pour 2020 à 5 385 000 €.

	2016	2017	2018	2019
Produit N-1	5 093 284 €	5 000 763 €	5 104 032 €	5 174 047
Effet base	92 521 €	103 269 €	70 015 €	183 133 €
Effet taux	0 €	0 €	0 €	0 €
Produit	5 000 763 €	5 104 032 €	5 174 047 €	5 357 180 €

4. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le taux de TEOM reste figé pour l'année 2020 et s'élèvera à 14,5%. Comme, pour les taxes précédentes, nous avons pris en compte la revalorisation des bases ce qui nous amène à un produit 2020 estimé à 4 335 000 €.

5. La taxe GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale. Pour 2020, le produit inscrit est identique à l'année précédente, soit 395 969 €

II. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité : elle est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI ;
- la dotation de compensation : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020(e)
Dotation d'intercommunalité	1 524 057	1 463 383	1 065 740	915 945	831 068	904 740	904 740
Dotation de compensation	1 695 167	1 658 171	1 626 084	1 580 899	1 547 887	1 512 346	1 512 346
total DGF	3 219 224	3 121 554	2 691 824	2 496 844	2 378 955	2 417 086	2 417 086

III. Le fonds de péréquation sur les ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC mis en œuvre à compter de 2012, est un dispositif de péréquation horizontale qui consiste à prélever des ressources sur les territoires les mieux dotés en potentiel fiscal et revenus par habitants. En 2018, le montant net revenant à l'ensemble intercommunal constitué de de la CCPM et de ses 53 communes membres s'élève à 1 352 592 € avec une répartition en fonction des dispositions du droit commun, et conformément au pacte financier et fiscal, à hauteur de 452 374 € en faveur de la CCPM et de 900 218 € en faveur des communes membres.

Les données relatives à 2020 ne seront notifiées qu'en juin prochain. Néanmoins, nous prévoyons une stagnation du produit.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020(e)
CCPM	282 449	457 058	440 746	432 798	460 555	452 374	452 374
Communes	604 150	731 006	1 008 175	929 794	903 389	900 218	900 218

IV. Les recettes d'investissement

Les subventions inscrites au budget s'élèvent à 757 k€. Elles concernent principalement les projets suivants :

- La chaudière à bois déchiqueté qui sera installé au sein de la Caserne Clarke à Landrecies ;
- Le futur siège de Bavay (rue Pierre Mathieu) ;
- La voirie REFRESCO ;

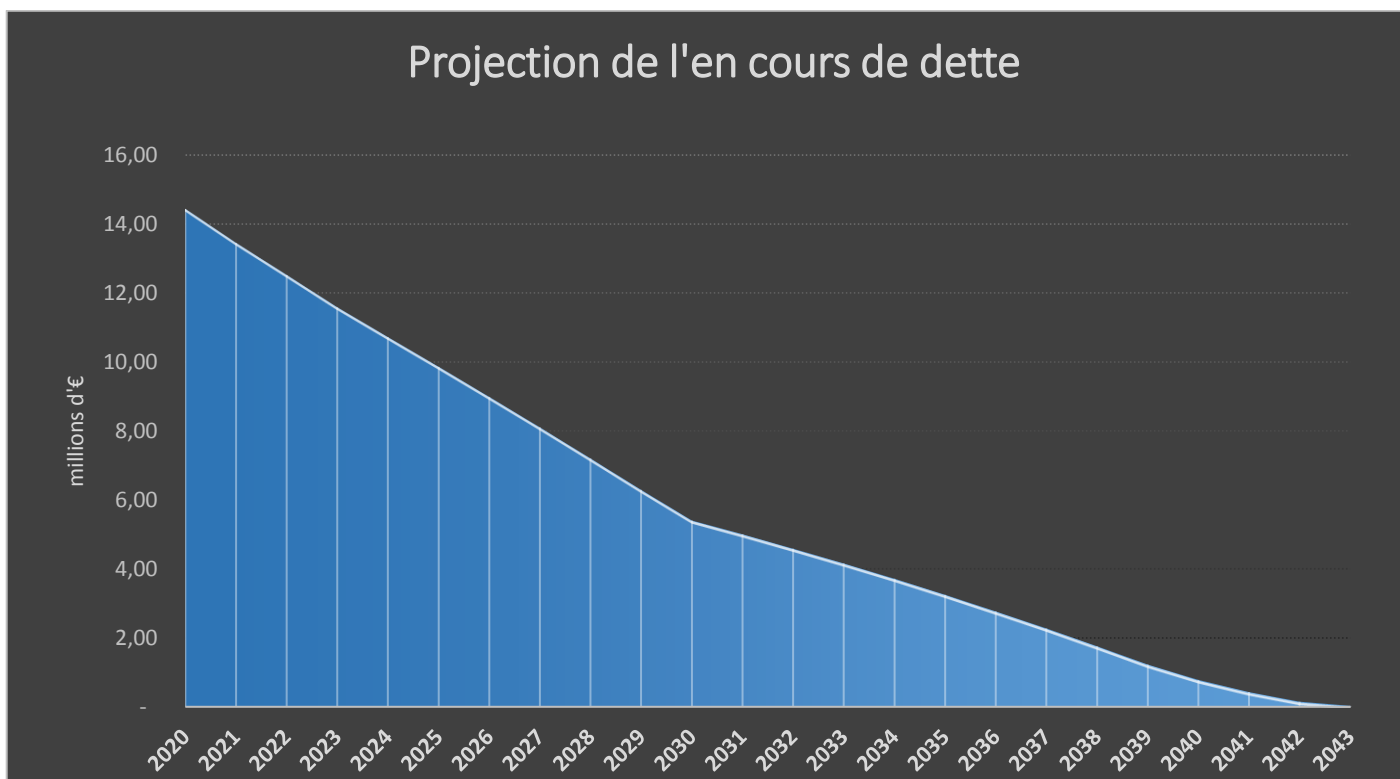
Le solde des subventions concerne des recettes issues des opérations liées au bocage et au numérique. Il est également prévu de percevoir du FCTVA. L'épargne dégagée financera le reste des projets inscrits au budget.

CHAPITRE II : LES DEPENSES

I. Les charges financières

La charge de la dette est constituée, au début de l'année 2020, de 11 contrats de prêt et le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 s'établit à **14 438 213 €** soit 292 € par habitant.

Le portefeuille de dette ne comprend plus aucun emprunt à risque (emprunt dit « toxique ») puisqu'ils sont tous à taux fixe. Tous les contrats d'emprunt de la CCPM sont classés en A1 selon la charte Gissler.



L'annuité 2020 s'établit à 1 352 477 € répartis entre le remboursement de la dette en capital et les intérêts pour des sommes respectives de 990 077 et 362 400 euros.

II. Le budget de moyens et la gestion du patrimoine

Ce budget regroupe l'ensemble des besoins financiers liés à la gestion du personnel de la CCPM, à l'exercice des fonctions électives, à l'équipement et au fonctionnement des services.

A. Le Budget de moyens

i. Les charges de personnel

La maîtrise des charges de personnel constitue l'un des axes majeurs du travail d'optimisation de la dépense publique.

Pour 2020, en plus de l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), l'inscription de crédits supplémentaire suite à l'arrivée d'un chargé de mission Environnement et deux numériques a été nécessaire. Une fois pris en compte ces mouvements, le montant des charges correspondantes s'élève à 3 475 098 €uros.

ii. Les indemnités d'élus

Le montant des dépenses relatives aux indemnités des élus s'établit à 117 700 €uros. Ce budget est identique aux années précédentes.

B. La Gestion du patrimoine

Le suivi et l'entretien du patrimoine dont la CCPM est aujourd'hui, propriétaire ou locataire ou qui lui a été mis à disposition dans le cadre de l'exercice de ses compétences nécessitent de doter le budget 2019 d'une enveloppe de crédits de 435 000 €uros. Parmi les investissements, on peut citer des travaux pour les personnes à mobilité réduite ou encore la réfection des toitures des hangars de la Caserne Clarke et du siège de le Quesnoy.

C. Les fonds de concours

La politique des fonds de concours votée lors du précédent exercice se poursuit sur l'année 2020.

III. Les attributions de compensations

L'attribution de compensation est calculée en tenant compte du produit réel de Taxe Professionnelle perçu par les communes l'année précédant leur intégration à la CCPM diminuée du cout des charges transférées. C'est la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges qui évalue ce coût.

Les attributions de compensation pour 2020 s'élèvent à 6 330 790 € et sont répartis de la manière suivante :

- 6 362 130 € versés aux communes membres ;
- 31 340 € versés à la CCPM (attribution de compensation négative).

Il convient de rappeler qu'une ponction est effectuée sur ces attributions pour les communes adhérentes au service commun ADS (Autorisation des Droits du Sol).

IV. Les politiques statutaires

A. Le développement économique

La Communauté de Communes du Pays de Mormal a fait du développement économique sa priorité.

A ce jour, 5 zones d'activités, réparties sur l'ensemble du territoire, sont déclarées d'intérêt communautaire par la CCPM. La zone d'activités de la Vallée de l'Aunelle, située à Wagnies le Grand, est actuellement en cours d'aménagement. D'une superficie de 4 hectares, elle est idéalement située entre les agglomérations de Valenciennes et Maubeuge et permettra d'accueillir à terme 9 entreprises suite à la vente des lots libres.

Sur la zone d'activités de la Vallée de l'Aunelle, Les travaux du Village sont terminés. Les cellules qui composent le village sont louées ; on y trouve des activités de services, tertiaires ou encore artisanales. Les entreprises pourront avoir accès à une salle de conférences qui sera équipé pour des réunions, des formations mais également des présentations de produits. La Région Hauts-de-France accompagne le projet à hauteur de 2 000 000 €.

La CCPM poursuivra son dispositif d'aides aux entreprises et interviendra dans le cadre du dispositif d'aide TPE/PME.

Pour l'ensemble de la compétence en matière de développement économique les crédits budgétaires s'établissent à :

➤ Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	70 103	106 000
Recettes	34 720	111 464,60

La part dédiée au budget annexe ZAC de Wagnies le Grand dans le budget Développement économique représente 50 000 € en fonctionnement. Les aides aux entreprises représentent 100 000 €.

➤ Budget Annexe ZAC de Wagnies le Grand 2020 (hors Village Artisans)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	100 000	50 000
Recettes	100 000	50 000

Les travaux de la ZAC se sont achevés et les premières cessions de lots ont eu lieu au cours de l'année 2018. Elles vont se poursuivre au cours du prochain exercice.

Le financement du budget annexe s'obtient par :

- Un virement interne qui s'impute en section de fonctionnement du budget principal ;
- Une avance, qui s'impute en section d'investissement du budget principal et qui constitue une dépense provisoire de ce même budget.

B. La jeunesse

i. Les ALSH

Depuis 2014, la collectivité poursuit son objectif de proposer un mode de loisirs aux enfants du territoire. Les ALSH ont lieu dans les villes de Bavay, Gommegnies, Landrecies, La Longueville, Le Quesnoy, Maroilles, Poix du Nord, Villereau, Villers-Pol et Wagnies le Grand. Il est prévu près de 33 000 « journées-enfant » avec un coût maximum de 6,50 € par jour et par enfant (pour les activités). Toujours dans le but d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, notamment lors de leurs séjours en camping, les crédits nécessaires ont été inscrits afin d'acquérir du matériel et des tentes de réception.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	718 152 <i>dont personnel animation</i>	10 000
Recettes	429 000	-

Les recettes estimées pour 2020 s'élèvent à 429 000 euros. Le principal financeur est la CAF à hauteur de 170 000 €. Le solde correspond aux produits des services (participations).

ii. Les séjours

La collectivité a mis en place deux séjours pour les adolescents du territoire. Le premier a lieu pendant les vacances d'hiver (février) avec comme destination l'Italie et concerne 140 enfants, le second se déroule pendant la période estivale et permet d'emmener 120 enfants en Espagne. Les crédits nécessaires pour la réalisation de cette action s'élèvent à 196 500 €.

	Fonctionnement
Dépenses	233 854 <i>dont personnel animation</i>
Recettes	135 000

Les recettes estimées pour 2019 s'élèvent à 135 000 €uros. Le principal financeur est la CAF à hauteur de 60 000 €. Le solde correspond aux produits des services (participations).

iii. Les transports piscine

La Communauté de Communes du Pays de Mormal prend en charge le financement des transports piscine pour les écoles primaires de la CCPM. Le montant inscrit au budget pour le cout des transports en 2020 s'établit à 94 000 €. Cela représente près de 600 transports.

iv. Le RAM

Le RAM intercommunal dispose à ce jour de deux antennes (Le Quesnoy et Landrecies) en attendant l'ouverture du site de Bavay (financement de la CAF à hauteur de 261 k€). Le Relais Assistants Maternels poursuivra en 2020 ses actions telles que l'information auprès des familles et des professionnels (ou futurs professionnels), la réalisation de séances d'éveils ou encore des actions de professionnalisation auprès des assistants maternels et des gardes à domicile.

Pour l'ensemble de ces actions, les crédits budgétaires 2020 s'établissent à 25 420 €. Les recettes estimées pour 2020 s'élèvent à 82 363 €uros provenant exclusivement de la CAF.

C. L'environnement

La plantation et l'entretien des haies sont deux actions importantes du service Environnement qui perdureront en 2020.

L'objectif est de redessiner le paysage bocager de notre territoire en favorisant la replantation de haies, d'arbres (fruitiers ou bocagers) et la restauration de mares prairiales. Les plantations et les travaux sont réalisés par un professionnel choisi par la CCPM dans le respect du Code des Marchés publics. Deux actions distinctes sont financées partiellement l'une par la Région et l'autre par le Département du Nord.

L'entretien des haies est réalisé en partenariat avec le Département. Plus de 700 kilomètres de haies bocagères sont entretenues chaque année.

En 2020, la CC du Pays de Mormal souhaite à nouveau inciter les habitants du territoire à faire l'acquisition d'un récupérateur d'eau en participant à hauteur de 50% du prix d'achat (plafonné à 100 € TTC). L'opération « vélo électrique » est également maintenue au budget.

Les crédits budgétaires alloués sont les suivants.

Dépenses	BP 2020
Fonctionnement (hors personnel)	185 000
Investissement	130 000

D. La brigade bleue

Une fois terminé le rattrapage d'entretien sur les 250 kilomètres de cours d'eau du territoire et la remise en conformité de la rivière, la brigade bleue s'attèle à l'entretien régulier. Telles sont les missions confiées et réalisées par ce service. Depuis 2018, est venu s'ajouter le volet « Prévention des Inondations » suite à la prise de compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018 de la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Il faut également noter que la modification des statuts (délibération 54 2018) permet désormais à la CC du Pays de Mormal d'intervenir à la demande des communes membres dans le cadre de l'érosion des sols. A ce titre, un accord cadre ayant pour objet une étude hydraulique pré opérationnelle pour la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce et structurante afin de lutter contre les phénomènes de ruissellement, d'érosion des sols et de coulées de boues ainsi que la maîtrise d'œuvre de ces aménagements dans leur phase de réalisation a été signé courant 2019.

Les travaux de restauration des cours d’eaux (Aunelle, Ecaillon, Hogneau et Rhonelle) se poursuivront en 2020. En 2019, plus 530 k€ de travaux ont été réalisés.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	23 813	144 954
Recettes		144 954

E. La gestion des déchets

La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

La gestion des déchets est le budget le plus conséquent de la CCPM. Il est important de rappeler que 100% des habitants de notre territoire ont accès à la collecte sélective en porte à porte, et sont donc tous équipés de bac de collectes. La collecte des déchets ménagers est réalisée une fois par semaine. Ces ordures sont ensuite acheminées au SMIAA (Syndicat Mixte d’Incinération de l’Arrondissement d’Avesnes). Concernant le tri sélectif, le rythme de la collecte est identique à celui des déchets ménagers. Les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés vers le centre de tri Recyclage des Vallées à Hautmont. La Communauté de Communes du Pays de Mormal dispose sur son territoire de 4 déchetteries (Bavay, Landrecies, Poix du Nord et Le Quesnoy). Les déchets spécifiques déposés dans ces déchetteries et non pris en charge par la collecte en porte à porte sont ensuite acheminés vers les filières de traitements ou de valorisation adaptées. Il est à noter que pour 2020, des crédits sont inscrits pour la mise aux normes de la déchetterie de Poix du Nord.

Pour l’ensemble de cette compétence, les crédits s’établissent à :

Dépenses	BP 2020
Fonctionnement (hors personnel)	5 303 000
Investissement	602 377
Total	5 905 377

Les recettes liées à la collecte et aux déchetteries s’élèvent à 1 029 000 € (Hors TEOM).

F. L'éclairage public

La compétence a été élargie sur l'intégralité du territoire de la CC du Pays de Mormal depuis le 1^{er} avril 2016. Suite à la signature de la convention TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) en 2016, la collectivité a pu investir davantage sur les dernières années afin de réaliser des travaux d'efficacité énergétique. Pour 2020, une enveloppe de 400 k€ est inscrite en investissement. Une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera effectuée dans le cadre de cette action.

Dépenses	BP 2020
Fonctionnement	960 000
Investissement	400 000
Total	1 360 000 €

G. La culture

La CCPM fait partie du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural : une initiative du Conseil Départemental, qui fédère des projets culturels de territoire. Cette communauté de travail a une ambition : développer la culture au plus près des habitants. A noter également, la reconduction du Fonds d'Actions Culturelles (1 000 euros par commune).

Dépenses	BP 2020
Fonctionnement (hors personnel)	185 850

Les recettes estimées 2020 proviennent de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que du Département et s'élèvent à 83 000 €.

H. Le Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal

Le Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal (CMRI) accueille chaque année un peu plus d'élèves (plus de 300) encadrés par une équipe pédagogique de 14 professeurs et un coordinateur.

Les crédits budgétaires prévus pour l'année 2020 s'établissent à :

	BP 2020
Fonctionnement (hors personnel)	49 750
Investissement	4 500
Total	54 250 €

Les recettes estimées pour 2020 s'élèvent à 18 000 €uros et correspondent aux produits des inscriptions.

I. L'aménagement de l'espace

Les nouvelles procédures de modification POS-PLU seront analysées par le service ADS (Autorisation des Droits du Sol). La nouveauté 2020 concerne l'inscription de crédits pour le règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Ce dernier revêt 3 objectifs :

- La protection du cadre de vie ;
- La prévention des nuisances visuelles ;
- La réduction des consommations énergétiques.

Pour l'aménagement du territoire, les crédits budgétaires s'établissent à 60 144 € en fonctionnement (hors personnel) et 117 500 € en investissement.

J. Le numérique

Suite à l'adoption du Schéma des usages numériques en 2019, la CCPM a engagé ses premières actions en faveur du numérique

➤ **L'implantation d'un réseau de tiers lieux**

La CC du Pays de Mormal souhaite implanter et développer des tiers-lieux sur son territoire. Un tiers-lieu numérique est un lieu accessible à tous les publics, sans condition d'âge, et combinant plusieurs fonctions :

- fablab (atelier de fabrication numérique) ;
- coworking (espace de travail partagé pour faciliter les rencontres entre acteurs et créativité) ;
- accompagnement de porteurs de projets (pour l'appui et le conseil) ;
- télétravail ponctuel (pour éviter les déplacements pendulaires) ;
- médiation numérique (pour sensibiliser et initier aux outils et pratiques numériques).

La Région Hauts-de-France soutient cette action et a conventionné avec la CC du Pays de Mormal pour les 3 années à venir. Les caractéristiques du dispositif sont les suivantes :

- Sur les dépenses d'investissement, une participation à hauteur de 50% (avec un plafond de 30 000 € maximum) sur les trois années du projet ;
- Sur les dépenses d'animations (en fonctionnement), une aide dégressive est allouée sur 3 ans, à hauteur de 75% (dans la limite de 45 000 €) la 1ère année, à hauteur de 50% (dans la limite de 30 000 €) la 2ème année et à hauteur de 25% (dans la limite de 15 000 €) la troisième année.

Pour la réalisation de ces projets, il est proposé au conseil communautaire d'inscrire au budget primitif les montants suivants :

- En fonctionnement, 78 650 euros en dépense (hors personnel) ;
- En Investissement 55 000 euros en dépense.

➤ ***L'animation et l'acculturation au numérique***

En complément des lieux de découverte du numérique, il est nécessaire d'accompagner les administrés et les professionnels à l'usage du numérique. Pour cela, la CCPM a recruté 2 numériciens qui ont pour mission l'animation des tiers lieux et l'animation des commerçants, professionnels et artisans locaux.

Ces actions font l'objet d'une demande de financement auprès du FEDER, à hauteur de 60% du budget en fonctionnement et en investissement.

K. L'action sociale

i. Public « personnes âgées »

La caractéristique rurale de notre territoire liée au vieillissement de la population incite à réfléchir à la mise en place et la coordination d'actions à destination des séniors dans le cadre de la démarche Communauté Amie des Aînés (CADA). L'activité physique adaptée à domicile pour les séniors et les personnes handicapées se poursuivra en 2020. Une plateforme numérique de transport à la demande est également en phase de test jusqu'au mois d'avril 2020.

	BP 2020
Fonctionnement (hors personnel)	84 550

ii. Public « personnes handicapées »

L'objectif est la réalisation d'actions à destination des personnes porteuses de handicap avec notamment la mise en place et la coordination du plan d'actions validé par le comité de pilotage du 23/03/2018. Parmi les actions on peut citer l'impression d'un guide ou l'octroi de matériel adapté aux associations sportives. Il est également envisagé de renouveler le Forum handicap et Ruralité suite au succès de la 1^{ère} édition.

	BP 2020
Fonctionnement (hors personnel)	8 000
Investissement	3 000
Total	11 000 €

iii. Public « précaire »

Plusieurs actions sont amenées à être réalisées à destination du public précaire :

- L'instruction des demandes de RSA (Revenu de Solidarité Active) avec suivi des allocataires orientés par le Département et un accompagnement social vers l'emploi ;
- Un diagnostic sur la décence des logements ;
- L'aide à l'insertion ;

Pour cette année 2020, une enveloppe de 60 000 € est allouée aux Espaces de Vie Sociale du territoire (projet coopératif en ruralité). La CC du Pays de Mormal participe également financièrement auprès du GIP Réussir en Sambre et de l'association ADACI.

	BP 2020
Fonctionnement (hors personnel)	177 890
Investissement	10 000

Total	187 890 €
-------	-----------

Une participation financière du Département est attendue à hauteur de 88 200 € dans le cadre du suivi RSA.

iv. Public « gens du voyage »

La communauté de communes dispose de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Dans cette optique, la CCPM prévoit les crédits nécessaires pour une assistance à maîtrise d'ouvrage et l'acquisition d'un terrain. Les crédits budgétaires en investissement s'élèvent à **24 500 €**.

V. La politique de communication

La communication de la CCPM s'articule autour de plusieurs axes. L'objectif est d'informer au mieux les usagers des services et les administrés du rôle de la CCPM et des actions qui sont mises en place sur son territoire.

Elle se décompose comme suit :

Le magazine de la CCPM

La CCPM édite 2 fois par an, un magazine retraçant la politique menée et les actions réalisées. Ce dernier est réalisé avec la participation d'un rédacteur pour le journal. La mise en page, les photos et la création graphique sont réalisées en interne. Le magazine est édité en 25 000 exemplaires et distribué en toutes boîtes dans les communes de la communauté, par les communes ou par un prestataire privé.

Le coût d'édition du magazine est le suivant pour 2 magazines /an.

Rédaction des articles, assistance à la définition des sujets et Interviews : 5 500 €

Impression des 2 magazines : 19 000 €

Distribution des 2 magazines : 11 000 € par an

Création graphique : en interne

La réalisation des supports de communication

L'une des missions principales du service consiste à réaliser tous les supports de communication à destination des usagers. Il s'agit des différents programmes ou des livrets édités pour la CCPM et pour l'office de tourisme communautaire. Toutes les affiches des manifestations de services sont réalisées en interne, ainsi que tous les flyers, invitations, les logos etc.

La réalisation d'événements divers

Le service communication de la CCPM est chargé de l'organisation avec les services des manifestations diverses organisées par la CCPM (inaugurations, cérémonies des vœux...)

CAHPITRE III : LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE

Les opérations d'ordre s'élèvent à **745 513 € pour l'année 2020**. Elles apparaissent en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement. Nous distinguons dans le budget principal 3 types d'opérations d'ordre :

- Les amortissements : c'est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation des biens acquis et de dégager des ressources pour les renouveler. Pour 2020 les amortissements sont estimées à 370 000 € ;
- Une provision pour risque à hauteur de 90 000 € et qui concerne la SEM Thiérache Développement ;
- Une dotation aux amortissements des charges financières à répartir qui correspond à l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé suite à la sortie de l'emprunt Helvetix. La dotation s'élève à 285 512,80 €.